Affaires de la Societe

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **85 (1934)**

Heft 11

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Tous ceux qui l'ont connu garderont, de cet excellent forestier et de cet homme foncièrement bienveillant, le plus cordial souvenir.

(Extrait d'un article H. F., paru à la *Zeitschrift* n° 11.)

AFFAIRES DE LA SOCIETE.

Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société forestière suisse, à Lausanne (salle du Grand Conseil, place du Château), le lundi 10 septembre 1934.

La séance est ouverte à 7,25 h. par Monsieur le Conseiller d'Etat *F. Porchet,* chef du Département vaudois de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, président du comité local d'organisation. Du remarquable discours prononcé par l'éminent magistrat, nous détachons les passages suivants, d'une brûlante actualité :

« ... L'évolution des habitudes nationales et l'état du marché mondial créent des difficultés, sans cesse accrues, à ceux qui cultivent la forêt et plus encore à ceux qui doivent tirer parti de ses produits. Ce problème est de caractère d'abord international, puisque la concurrence des bois étrangers est terrible. Elle serait ruineuse si des droits de douane et, plus encore, le contingentement des importations n'en atténuaient heureusement les dangers. Le problème est d'ordre national aussi par la lutte que livrent, au bois de nos forêts, divers matériaux de construction et d'autres sources de chaleur. Les tarifs internes de transport augmentent encore le prix de revient des bois, à un moment où les administrations publiques, comme les particuliers, adoptent, en toute circonstance, de préférence les solutions les moins coûteuses.

Le problème est aussi de caractère régional, c'est-à-dire cantonal, car, à l'abri de la protection douanière, il est indispensable que chaque canton fasse de son mieux pour orienter sa sylviculture et adapter l'exploitation de ses forêts aux circonstances économiques actuelles.

Devant une tâche, si vaste par ses données et diverse par ses aspects, l'union des sylviculteurs en une forte association est un bienfait. Dans une démocratie aussi développée que la nôtre, où le peuple a de plus en plus la tendance à confier ses intérêts matériels à l'Etat, tout en se réservant le droit de critiquer celui-ci — souvent sans mesure — il est indispensable que de solides associations puissent établir une liaison entre l'individu et les autorités ... La *Société forestière suisse* joue ce rôle bienfaisant. Nous l'en remercions et la saluons avec plaisir ! »

Après avoir adressé un salut de bienvenue particulièrement cordial aux congressistes confédérés, M. le Conseiller d'Etat poursuit en ces termes :

« ... A une époque où on parle de revision totale de la Constitution fédérale, on jugera de la valeur des hommes politiques suisses à la façon dont ils concilieront, tout en les respectant, les principes opposés de centralisation augmentée, ou de fédéralisme renforcé.

Vous vous étonnez que nous abordions ici des questions difficiles, même pénibles, de politique fédérale, au lieu de nous réfugier ensemble dans la paix sereine des grandes forêts silencieuses ... Mais si, par elle-même, la forêt est pour ainsi dire immuable à travers les siècles, les hommes, eux, en y pénétrant pour la cultiver et l'exploiter, l'ont ouverte aux luttes des systèmes économiques et techniques. Et c'est pourquoi elle aussi se trouve indirectement mêlée à nos débats politiques.

Les uns voudraient que, sous l'égide de la Confédération ou de grandes associations forestières suisses, la technique sylvicole et la mise en valeur des produits de la forêt s'unifient respectivement dans toute la Suisse.

D'autres pensent, au contraire, que s'il est un domaine où les conditions régionales agissent et où l'autonomie cantonale doit être respectée, c'est bien dans celui de la forêt. Et voilà pourquoi, chers Confédérés, à diverses reprises, des Vaudois, et en particulier celui qui a l'honneur de vous saluer à cette heure, ont dû s'opposer à des propositions centralisatrices relatives à la sylviculture, émanant soit de la Confédération, soit de nos grandes associations forestières suisses.

N'y voyez pas le témoignage d'un esprit systématique d'opposition, et encore moins une manifestation inamicale à l'égard des Confédérés ayant une autre conception politique que la nôtre. Non, veuillez trouver dans cette défense du fédéralisme la preuve du désir ardent qu'ont de fidèles Confédérés d'agir pour le bien de la patrie suisse, en fortifiant son unité dans la diversité ...

Avant de terminer, je tiens à remercier de leur travail Monsieur le chef du service cantonal des forêts et Messieurs les inspecteurs forestiers, qui ont constitué le comité local ayant assumé la tâche d'organiser ces trois journées. J'espère que le soleil mettra leur œuvre en pleine valeur ! »

De chaleureux applaudissements saluent la péroraison de ce très beau discours. Une ovation est faite à Monsieur *E. Chuard,* ancien président de la Confédération, invité à la fois comme ancien chef du Département vaudois de l'Agriculture et ancien chef du Département fédéral de l'Intérieur, et dont l'intérêt pour la forêt ne s'est jamais démenti.

Passant à l'ordre du jour, M. *Porchet,* sur la suggestion du président du comité permanent, propose à l'assemblée de désigner comme scrutateurs MM. *Ulrich Reich,* inspecteur forestier d'arrondissement à Nesslau (St-Gall), et *Jean Roulet,* inspecteur forestier d'arrondissement à St-Blaise (Neuchâtel). Ce choix est ratifié, et les scrutateurs

entrent en fonction, fonction de pure figuration, du reste, puisque leur zèle resta sans emploi.

2. Le *rapport annuel* est présenté par M. le président du comité permanent *O. Furrer*. Cet excellent exposé des faits saillants de l'année forestière écoulée paraîtra dans les colonnes de ce périodique. Il est vivement applaudi et accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3 et 4. M. *F. Grivaz*, caissier du C. P., commente les comptes de l'exercice 1933/34 et le budget pour les prochains douze mois, déjà portés à la connaissance des lecteurs du « Journal forestier ». Les recettes ont été de 21.685,95 fr., contre 21.776,75 fr. aux dépenses, d'où un excédent de dépenses de 90,80 fr. Rien ne permettant d'escompter un accroissement des recettes, au cours du prochain exercice, 1000 fr. de déficit sont prévus au budget pour 1934/35. La subvention annuelle de la Confédération a été ramenée de 7000 à 6000 fr.

En ce qui concerne le « Fonds pour publications », le produit actuel de la vente de *Il god Grischun* est encore inconnu et ne figure pas aux recettes. L'écoulement d'*I nostri boschi* a déjà produit 580 fr. et alimentera, d'après le budget, les recettes de l'exercice en cours de quelque 2000 fr.

Le *fonds Morsier* accuse un boni de 680,70 fr. Il est resté, cette année, entièrement inemployé.

M. *F. Aubert*, inspecteur forestier à Rolle, au nom des reviseurs des comptes — M. *W. Omlin*, inspecteur cantonal des forêts à Sarnen, et lui-même — donne lecture du rapport de vérification des comptes et propose à l'assemblée de donner décharge au comité, avec remerciements au caissier pour son excellente gestion. Il est approuvé par les participants unanimes. Le budget est adopté.

5. Publications pour la jeunesse. Sur ce sujet, l'essentiel a été dit dans le rapport annuel. Le comité permanent étudie actuellement la mise en travail d'un nouveau tract. Cependant, les travaux préliminaires sont trop peu avancés pour que cette publication puisse être officiellement annoncée et discutée par l'assemblée.

6. Résultats du concours.

A l'assemblée générale de Zurich, le 27 août 1932, le comité permanent avait proposé et fait admettre, comme sujet de concours, le thème suivant : « Le rôle auxiliaire des ingénieurs forestiers dans le service forestier d'Etat » (Die Forstingenieure als Hilfskräfte im staatlichen Forstdienst). Officiellement mis au concours en 1933, avec le 1er mai 1934 comme ultime délai pour la présentation des travaux, ce sujet intéressant n'a été traité que par un seul de nos collègues. — M. *W. Ammon*, inspecteur forestier à Thoune, au nom du jury chargé d'examiner les solutions présentées — composé de MM. *Bavier*, *Lozeron* et *Ammon* — rapporte sur la matière. Il déplore qu'un sujet si actuel n'ait pas retenu l'attention de tant de jeunes forestiers, directement intéressés à ce qu'on trouve une solution équitable à un

problème qui les touche de si près, et disposant des loisirs nécessaires à l'étude d'un sujet vraiment complexe. Ceci dit, le rapporteur constate avec satisfaction que le travail, présenté sous la mention « Aufbau », présente une bonne solution de la question. Le sujet a été traité avec modération, tact et clarté, dans un style à la fois coulant et imagé. Cependant, si la contribution de l'essayiste est objective et marquée au coin du bon sens, on peut reprocher à son auteur de s'être par trop cantonné sur le terrain bernois. Quelques lacunes peuvent être regrettées : le côté statistique, par exemple, est réellement sacrifié, puisque toute donnée concernant les effectifs actuellement à disposition manque. Notre collègue admet que l'Etat a le devoir d'occuper les jeunes ingénieurs forestiers munis du brevet fédéral d'éligibilité, ce qui est fort discutable. Les rapporteurs ne peuvent se rallier aux vues de l'auteur sur plusieurs points de détail. Ainsi, vaut-il mieux que quelques jeunes forestiers obtiennent un poste fixe d'auxiliaire, ou que leur presque totalité soit occupée périodiquement ? « Aufbau » se prononce pour la première alternative, le jury pour la seconde. L'essayiste voudrait que l'on ne ravalât pas les jeunes auxiliaires au rang de simples employés de bureau. Sans doute, mais n'est-il pas cependant plus logique que le travail administratif nécessaire incombe aux cadets, plutôt qu'aux aînés ?

En résumé, le rapport du jury est favorable. Le sujet n'a pas été épuisé, mais pourtant traité avec intelligence et clarté. Un prix de 250 fr. est attribué à l'auteur, M. *Fritz Amsler,* adjoint forestier à Thoune. M. *Porchet* félicite le lauréat et adresse des remerciements au jury et au rapporteur.

L'ordre du jour prévoit quatre communications, dont une de M. l'inspecteur fédéral *A. Henne,* sur la nouvelle carte *(Die neue Landeskarte).* Malheureusement, M. Henne n'a pas pu obtenir du Bureau topographique fédéral le matériel indispensable à la présentation de son exposé, bien que l'assurance lui ait été donnée, à différentes reprises, que les pièces nécessaires seraient mises à sa disposition. La question de la nouvelle carte, qui devait être discutée à la session de juin des Chambres fédérales, ne sera abordée qu'à la session de décembre, et le Conseil fédéral n'a pas encore pris position à son égard. M. le président *Furrer* présente les excuses de M. *Henne,* qui a fait tout son possible pour tenir sa promesse, inutilement, hélas! Il est autorisé à communiquer, d'autre part, que les feuilles au 1 : 25.000, sur la base desquelles les feuilles au 1 : 50.000 seront établies, seront communiquées aux agents forestiers. On voit que la question de l'échelle semble être d'ores et déjà tranchée.

M. *Grossmann,* inspecteur forestier à Bülach, regrette vivement qu'un sujet si important, pour le personnel forestier supérieur, ne puisse être abordé et discuté immédiatement, alors qu'il est encore temps d'intervenir. Le comité permanent est certes sollicité par bien d'autres tâches, mais il y aurait eu lieu de constituer une commission

spéciale, pour faire valoir au Bureau topographique fédéral le point de vue forestier.

M. *Furrer* se déclare d'accord, mais tient à faire remarquer que le comité permanent n'est pas resté inactif. Du reste, la nouvelle carte aura un caractère avant tout militaire.

M. l'inspecteur *Eugster* (Brigue) pense qu'on pourrait obtenir satisfaction sur nombre de points, sans que le caractère militaire de la carte en pâtisse. Il tient à insister sur le fait que la question revêt une grande importance pour les forestiers de la zone alpine.

M. *Furrer* propose de renvoyer l'examen de la question au comité permanent, en l'invitant à prendre contact avec M. *Grossmann;* ce qui est adopté.

L'assemblée entend ensuite trois communications, en langue française, qui paraîtront, soit intégralement, soit en de larges extraits, dans les colonnes de ce journal.

M. *Frank Aubert,* inspecteur forestier à Rolle, parle de l'application du bois gazéifié aux moteurs à explosion et aux chauffages centraux automatiques. L'exposé est si clair que la discussion n'est pas utilisée. M. *Porchet* remercie M. Aubert de l'activité incessante qu'il déploie dans ce domaine important de notre économie forestière. M. le député *Charles Gonet,* directeur de l'Association forestière vaudoise, décrit fort clairement l'organisation et le fonctionnement de cette puissante ligue de producteurs de bois qui groupe 187 communes vaudoises, l'Etat de Vaud, 7 communes valaisannes et 62 propriétaires privés, avec un total de 56.600 ha de forêts. M. *Ernest Muret,* inspecteur cantonal des forêts, après avoir rappelé que, lors de la précédente réunion de la Société forestière suisse à Lausanne, en 1906, il avait parlé de la forêt vaudoise pendant le dernier siècle, présente un travail intéressant et très original sur la gestion des forêts vaudoises pendant ce premier tiers du 20^{me} siècle.

M. *Porchet* exprime à M. *Muret,* qui va bientôt prendre sa retraite, la reconnaissance du canton de Vaud pour les grands services qu'il a rendus à celui-ci.

Toutes ces communications ont été écoutées avec la plus grande attention. Pendant une suspension de séance, il est procédé à la lecture de nombreuses lettres excusant entre autres l'absence de MM. le conseiller d'Etat *Huonder* (Grisons), *Knüsel, Müller* (Bâle), *Niggli,* D^{r} *Ph. Flury, Gujer,* etc.

Quatre nouveaux membres sont reçus au sein de la société; il s'agit des jeunes ingénieurs forestiers *Bourquin, Dubas, Lietha* et *Ruedi.*

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le conseiller d'Etat *Huonder,* au nom du gouvernement Grison, invite la Société forestière suisse à se réunir, en 1935, dans notre grand canton alpin de l'est. Cette invitation est accueillie avec la plus vive satisfaction. M. le conseiller d'Etat *Huonder* est nommé président du

comité local d'organisation, M. l'inspecteur cantonal *B. Bavier,* vice-président. M. *Th. Meyer,* inspecteur forestier et adjoint cantonal à Coire, adresse aux congressistes de Lausanne un vibrant appel à se retrouver tous, dans un an, dans le beau canton qu'il représente.

La séance est levée à 11,45 heures.

Zurich, le 24 septembre 1934. Le secrétaire : *E. Badoux.*

Rapport du comité permanent sur l'exercice 1933/34.

Présenté à l'assemblée générale du 10 septembre 1934, à Lausanne, par son président *M. Furrer,* inspecteur forestier cantonal, à Soleure.

Messieurs !

Au nom du comité permanent, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport usuel sur l'exercice écoulé.

Tandis que, pendant l'avant-dernier exercice, le nombre de nos sociétaires avait diminué de huit, il a bénéficié, durant le dernier, d'une modeste augmentation de trois.

Nombreux sont, à nouveau, ceux de nos sociétaires que la mort nous a ravis. Ils ne sont pas moins de sept. Mais, chose surprenante, dans cette liste funèbre ne figure aucun agent forestier; ce sont exclusivement des amis de la forêt, avec qui nous avions peu de relations, mais dont nous regrettons cependant sincèrement le départ.

Le 9 juin est décédé, dans la force de l'âge, après une longue maladie, M. *Schrœter,* à Wattwil, ancien député au Grand Conseil et administrateur des domaines du couvent. Propriétaire forestier lui-même, il a géré longtemps, en collaboration avec l'administration forestière, les riches forêts du couvent de St-Maria, à Wattwil, et su apprécier les avantages d'une culture forestière intensive.

A Meggen est décédé, le 18 juin, à l'âge de 63 ans, M. *Aloïs Scherer.* Syndic de cette commune depuis 1899, le défunt a témoigné constamment un vif intérêt pour la chose publique, en particulier pour l'économie forestière. Alors qu'il était à la tête de l'administration, l'étendue des forêts de sa commune s'est élevée de 6 à 62 ha, cela à la suite d'achats et du boisement de pâturages de mauvaise qualité. Et c'est à lui encore que Meggen doit la création d'un fonds forestier. Il a usé de toute son autorité pour doter le domaine forestier communal d'un réseau rationnel de dévestitures. Sa belle activité fut couronnée de succès.

M. *Looser,* syndic à Unterwasser, est mort, le 8 juillet, âgé de 70 ans, après une vie riche de travail. Propriétaire lui-même de pâturages et de forêts, il veilla consciencieusement à l'administration des grandes forêts de sa commune de montagne et sut toujours apprécier, à sa juste valeur, l'importance nationale des forêts.

M. le conseiller national *Jacob Müller,* de Romoos, est décédé le 29 septembre, âgé de 64 ans, alors qu'il rentrait d'une séance du Conseil national. Ayant débuté dans l'enseignement primaire, il était

devenu syndic de la commune de Romoos, fonctions qu'il revêtait depuis 1915. Il fut aussi, durant 20 ans, inspecteur scolaire de l'arrondissement Entlebuch-Schüpfheim. Il fit partie du Grand Conseil lucernois depuis 1909 et du Conseil national, depuis 1928. Dans toute sa sphère d'activité, le défunt a toujours fait preuve d'une réelle compréhension des questions forestières.

M. *Clemente Rigassi* est mort le 15 décembre, à Arvigo. Né en 1850, il devint forestier de district du Calancatal en 1872, fonction qu'il remplit avec une rare conscience jusqu'en 1929, soit pendant 57 ans. Déjà au début de sa carrière comme garde-forestier, Rigassi était entré dans notre Société, dont il resta fidèlement membre durant 61 ans. Bel exemple de fidélité et d'attachement, que nous tenons à relever ici.

Le 17 janvier, l'agriculteur *Jean Niedermann*, à Kirchberg (Toggenbourg), est décédé subitement des suites d'une attaque, à l'âge de 57 ans. Son beau caractère et la sûreté de son commerce lui avaient valu la haute estime de tous ceux qui le connaissaient. Sa forêt, une des plus grandes parmi les domaines boisés de paysan dans la Suisse orientale, lui donna grande satisfaction, car il la traitait avec la plus réelle compréhension. Il témoigna toujours beaucoup d'intérêt pour les questions forestières et s'il est devenu membre de notre association, c'est dans la ferme persuasion de collaborer à une tâche importante.

Non loin de Bulle, enfin, est mort à un âge avancé notre honoré sociétaire M. *Auguste Clavel*, propriétaire de grandes forêts qu'il administrait dans un esprit de conservatisme éclairé.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien vous lever de vos sièges pour honorer la mémoire de tous ces chers disparus.

Notre comité s'est réuni cinq fois durant l'exercice écoulé et a liquidé un grand nombre de questions dont nous vous entretiendrons, en résumé, dans ce qui va suivre.

Les *comptes* bouclent par 21.685,95 fr. aux recettes et 21.776,75 fr. aux dépenses, soit par un excédent de dépenses de 90,80 fr. Notre fortune s'élevait, le 1er juillet 1934, à 9.774,05 fr. Ce résultat favorable — le budget prévoyait un excédent de dépenses de 900 fr. — est le résultat de différentes économies. Quant aux détails des comptes et du budget pour 1934/35 — lequel prévoit un excédent de dépenses de 800 fr. — vous les entendrez tout à l'heure, de la bouche de notre dévoué caissier M. F. Grivaz. Au demeurant, nous renvoyons aux tirages à part, qui vous ont été remis, des dits comptes et du budget. Et nous saisissons l'occasion de remercier la Confédération, représentée ici par M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, ainsi que la Société vaudoise de sylviculture, de leur généreuse subvention.

Au *fonds de publicité*, l'excédent des dépenses a été de 941,15 fr. (au budget 100 fr.). Au 1er juillet, son montant s'élevait à 15.566,35 fr. Sans l'aide efficace des cantons qui contribuent à l'alimentation de

ce fonds, notre Société aurait été dans l'impossibilité de publier les tracts forestiers pour la jeunesse bien connus, et cela dans les quatre langues nationales. Nous remercions sincèrement les gouvernements cantonaux de cet appui et leur donnons l'assurance qu'à l'avenir ce travail de vulgarisation sera continué.

Le *fonds Morsier* n'a pas été employé durant l'exercice écoulé. Son capital, accru des intérêts courus, comportait, au 1er juillet 1934, 15.608,80 fr. Nous ne voulons pas manquer l'occasion d'attirer l'attention, celle surtout des jeunes, sur le but essentiel de ce fonds, soit « l'octroi de subsides pour des voyages d'études forestières ».

Au 30 avril, nos deux périodiques comptaient le nombre suivant d'abonnés : « *Zeitschrift* » 953, « *Journal* » 582. La diminution, pendant le dernier exercice, a été de 36 pour le premier et de 26 pour le second. Messieurs les rédacteurs ont fait tout leur possible, tant en ce qui a trait au contenu qu'à la présentation, pour maintenir ces journaux à leur niveau et satisfaire leurs lecteurs. Nous leur exprimons notre reconnaissance. Mais aussi nous prions nos sociétaires, non seulement de continuer leur collaboration, mais de recruter de nouveaux sociétaires et abonnés. Il faut veiller à ce que la régression du nombre des abonnés prenne fin.

Deux *suppléments* nouveaux ont paru pendant le dernier exercice, soit :

a) Le cahier no 11, contenant un travail de M. le Dr Hadorn, ingénieur forestier, à Zurich : « Recherches sur la morphologie, les stades évolutifs et l'hivernage du bostryche liseré *(Xyloterus lineatus* Oliv.) ». Notre Société a versé pour cette publication une subvention de 500 fr., l'auteur s'étant engagé, par contre, à livrer gratuitement un exemplaire à chacun de nos sociétaires et à en mettre 50 à disposition de notre comité.

b) Le cahier no 12 : « Conférences sur le commerce et la mise en valeur du bois d'œuvre. » Toutes les conférences du « Vortragszyklus » y ont été reproduites. La Société forestière suisse a participé au coût de cette publication, par un versement de 500 fr. Ce cahier fut aussi distribué gratuitement à tous nos sociétaires; 50 exemplaires furent mis à disposition du comité permanent.

La *Lignum,* association s'occupant du bois, a fait paraître une brochure illustrée « *Holzfehler* », due à la plume de M. le professeur H. Knuchel. Notre Société a accordé une subvention de 500 fr. pour l'impression de cette œuvre de vulgarisation forestière, de haute valeur pratique à titre de propagande. Son prix a été fixé à 2,50 fr. pour les membres de notre Société (à 2 fr. en cas d'achat d'au moins 10 exemplaires).

L'Association suisse d'économie forestière a publié dans les trois langues nationales, à l'occasion de la « Semaine suisse 1933 », un cahier de propagande destiné aux jeunes et rédigé par MM. Bavier, inspecteur forestier cantonal, et Winkelmann, directeur. Ce cahier a été

distribué gratuitement dans toutes les écoles, en vue de la solution d'un concours. Le résultat de cet essai peut être considéré comme favorable; il est parvenu, en effet, 909 solutions rédigées en allemand, 399 en français et 72 en italien. — Notre Société a pris part à ce concours, en faisant don d'une somme de 1200 fr., à répartir sur deux ans. Les prix distribués aux participants du concours furent : « Unser Wald » et « I nostri boschi ». Le livre « Forêts de mon pays » étant épuisé, les écoliers de langue française furent récompensés d'autre façon.

La vente de la 2e édition de « *Unser Wald* », pendant l'exercice écoulé, a compris : 551 fascicules et 112 volumes. Le stock restant, au 30 juin, était de 2079 cahiers et 666 volumes.

De l'édition française « *Forêts de mon pays* », il n'y a plus que quelques exemplaires en réserve. Toutefois la publication d'une 2me édition doit être encore renvoyée.

De l'édition en langue romande « *Igl uaul — il god grischun* », il a été vendu 600 exemplaires jusqu'au 30 juin.

Le tract en italien « *I nostri boschi* » a paru durant l'année courante, précédé d'une aimable préface de Monsieur le conseiller fédéral Motta. Fort de 160 pages, comprenant de nombreux articles littéraires et scientifiques, richement illustré, ce volume, édité par « L'Istituto editoriale ticinese » que dirige M. Grassi, a donné toute satisfaction. Pas moins de 18 collaborateurs y ont aidé. A côté d'une planche illustrée en couleur, il compte 36 illustrations. Nous exprimons ici notre profonde reconnaissance à l'inspecteur forestier *Pometta*, l'animateur de cette œuvre, ainsi qu'aux autres collaborateurs. — Cette édition, tirée à 6000 exemplaires, se distingue par une présentation de premier ordre. Et si elle a pu être mise sur pied, on le doit avant tout à une décision du Conseil d'Etat du Tessin, suivant laquelle 4000 exemplaires seront achetés pour être distribués aux écoliers. Décision qui illustre bien, chez ce gouvernement, le ferme propos de favoriser tout ce qui contribue à l'avancement du progrès en matière forestière. Au nom de la Société forestière suisse, j'exprime sa vive reconnaissance pour si louable empressement.

La publication de « *I nostri boschi* », ainsi achevée, la Société forestière suisse a mis à disposition de la jeunesse, des quatre régions démographiques du pays, d'excellents guides bien aptes à orienter sur la forêt et son importance. Nous sommes heureux du résultat obtenu et pouvons être fiers de l'œuvre, qui a largement dépassé le cadre admis à l'origine.

Mais nous avons le chagrin de devoir constater que son principal initiateur, notre regretté président *Graf*, n'est plus parmi nous. Puisse la semence dispersée par le moyen de ces écrits, germer et porter une abondante récolte, pour la prospérité de la forêt suisse et le plus grand bien de notre patrie !

Le projet d'*organisation du service forestier* a été approuvé à la dernière assemblée générale. La conférence des directeurs forestiers

cantonaux s'en est occupée, lors de sa conférence du 23 mars, à Berne. Après avoir entendu un rapport de M. le conservateur von Erlach, elle a admis le projet. Elle a exprimé le vœu que l'on renonce, pour l'instant, à l'élaboration d'instructions normales pour toutes les instances forestières. Nous renvoyons, à ce sujet, au procès-verbal de cette conférence, paru au cahier 7/8 de la « *Zeitchrift* ».

L'Association des préposés forestiers a admis en principe les directives de ce projet d'organisation forestière; elle désire cependant une modification de quelques dispositions. Il s'agit essentiellement de celle concernant le martelage des coupes par l'inspecteur forestier. Une conférence, le 9 décembre 1933, entre les délégués des deux associations, présidée par M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, a permis d'arriver à un arrangement. Il fut admis que ces directives sont à considérer, par les cantons, comme indiquant un but à atteindre et non pas comme des dispositions rigides. A cette occasion, M. le professeur *Schädelin,* dans un exposé intéressant, fit ressortir l'importance du côté cultural; il estime indispensable que le martelage de toutes les coupes soit dirigé par l'inspecteur forestier, celui aussi des éclaircies. Il estime comme allant aussi de soi que le garde forestier doit assister à ces martelages, afin de se pénétrer exactement des intentions de l'administrateur et de pouvoir, dans l'exécution, agir dans le même esprit.

Les travaux préparatoires pour la publication d'une *nouvelle carte de la Suisse* ont progressé, si bien que les Chambres fédérales pourront, dans leur prochaine session, prendre une décision à ce sujet. M. Henne, inspecteur fédéral des forêts, s'est mis très aimablement à disposition pour traiter, dans la séance d'aujourd'hui, la question de la nouvelle carte. A son très grand regret — que nous partageons aussi — il a dû y renoncer, la publication des documents indispensables n'ayant pas eu lieu, contrairement aux affirmations positives qui lui avaient pourtant été données de la part du Service topographique fédéral. Nous espérons que ce rapport pourra être présenté à la prochaine assemblée générale.

Nous avions admis, l'année dernière, que M. le Dr Ph. Flury pourrait se vouer à un travail d'ensemble sur la *législation forestière,* pour faciliter l'élaboration de lois forestières futures. Ce n'a pu être le cas.

Les solutions du concours ouvert par notre Société *(Les ingénieurs forestiers à titre d'aides dans le service forestier de l'Etat)* devaient être remises au plus tard, le 1er mai 1934. Une seule nous est parvenue. La commission spéciale nommée pour leur examen vous présentera son rapport dans le courant de cette séance.

Notre comité a décidé de faire don, dorénavant, de tous les suppléments de nos deux périodiques aux bibliothèques des inspectorats forestiers cantonaux. Cela à la suite d'une requête de M. Steiger, inspecteur forestier cantonal, à St-Gall.

La Société nouvellement créée des ingénieurs culturaux suisses

a, par l'intermédiaire de M. M. Oechslin, inspecteur forestier cantonal à Altdorf, cherché à établir le contact avec notre Société, en vue de la solution de problèmes communs.

Le Conseil fédéral a accepté la démission pour le 31 mars 1934, avec remerciements pour services rendus, de M. le Dr *Philippe Flury*, adjoint à la direction de l'Institut fédéral de recherches forestières.

La « Zeitschrift für Forstwesen » a publié, au sujet de ce départ, les paroles d'adieu qui suivent : « Avec M. le Dr Flury se retire du service forestier actif un homme qui, pendant quatre et demi décennies, a travaillé avec un zèle infatigable et beaucoup de succès à l'avancement de la science forestière. Comme fruit de sa riche science, de son objectivité et de son énergie, nous lui devons de nombreuses publications d'importance fondamentale, surtout dans le domaine de la dendrométrie et de l'aménagement, mais aussi d'un caractère plus général, ainsi par exemple « *La Suisse forestière* », éditée par notre Société. La notoriété de M. Flury est grande à l'étranger, preuve en sont les nombreuses manifestations honorifiques dont il fut l'objet, à l'occasion de divers congrès.

M. Flury est encore plein de verdeur et toujours attelé à la besogne. Tout récemment, il a mis la dernière main à une étude importante sur l'accroissement dans la futaie jardinée qui paraîtra sous peu. Il s'est, d'autre part, mis à la disposition de la Société forestière suisse pour la publication d'une étude sur la législation forestière.

Puisse le Dr Flury jouir longtemps encore de cette belle verdeur corporelle et intellectuelle ! Tel est le vœu des forestiers suisses qui s'associent au Conseil fédéral, dans l'hommage de remerciement qu'il lui a adressé. »

Messieurs !

La récapitulation qui précède vous a fait connaître l'activité déployée par votre comité durant le dernier exercice. Pour terminer, j'ai l'agréable devoir de relever l'activité dont a fait preuve *l'Association suisse d'économie forestière*, une création de notre société.

Laissant de côté tous détails — ceux que cela intéresse les trouveront dans le rapport annuel très complet qu'elle a publié — constatons simplement que sans l'incessante activité de l'Association, les propriétaires forestiers suisses seraient aujourd'hui dans une situation désastreuse. Grâce aux mesures de protection réclamées des autorités, il a été possible d'enrayer la baisse des prix du bois, de faciliter l'écoulement de celui-ci et ainsi de préserver notre économie forestière de la ruine. Notons encore les mesures compliquées pour régulariser le contingentement de l'importation, puis la question des bois de râperie, la lutte en faveur des traverses en bois, ou encore tout ce qui a droit à l'utilisation du bois pour le chauffage et comme carburant pour autos. Dans l'espoir que les efforts de l'Association seront derechef couronnés de succès à l'avenir, nous lui adressons les remerciements de la Société forestière suisse.

J'adresse les remerciements les plus cordiaux à mes collègues du comité pour leur précieuse collaboration et j'achève en souhaitant que, grâce à l'étroite collaboration des producteurs et des consommateurs, il soit possible de préserver notre belle forêt suisse des effets fâcheux de la crise et de lui procurer, sans trop tarder, une situation économique plus favorable que celle d'aujourd'hui. (Tr. : *H. B.*)

Réunion annuelle de la Société forestière suisse, dans le canton de Vaud, en septembre 1934.

Vingt-huit ans se sont écoulés depuis la précédente réunion de la Société forestière suisse dans le canton de Vaud. C'était en juillet-août 1906. Beaucoup de nos sociétaires ont gardé très vif le souvenir de cette fraternelle rencontre des forestiers suisses, favorisée d'un temps magnifique et qui récolta la réussite la plus complète.

Celle qui s'est déroulée, du 10 ou 12 septembre, à Lausanne, à la Vallée de Joux et sur la chaîne des Verreaux (Montreux), ou encore sur les eaux du bleu Léman, laissera à ses participants un souvenir non moins agréable.

Le programme établi par le comité local prévoyait l'arrivée des participants à Lausanne, le dimanche 9 septembre, et, à partir de 20 heures, une réunion libre au Casino de Montbevon. — A en croire la liste officielle des participants, le nombre total des sociétaires aurait été de 154.

L'assemblée générale, dans la salle du Grand Conseil, fut dirigée magistralement par M. le conseiller d'Etat *Porchet*, président du comité local. Le présent cahier reproduisant le procès-verbal détaillé des délibérations, il ne saurait être question d'y toucher ici.

La séance ayant pris fin de bonne heure, à cause de la suppression d'une des conférences prévues, il fut possible de faire voir aux congressistes le magnifique parc communal du *Denantou*, à Ouchy, dont les très beaux arbres — quelques-uns de dimensions gigantesques — se dressent le long du lac.

Au repas de midi, dans la spacieuse salle à manger de l'Hôtel Royal, M. le conseiller d'Etat *Perret*, dans un discours d'une belle tenue, apporte aux forestiers suisses le salut du gouvernement vaudois. M. le président *Furrer*, en le remerciant, loue le canton de Vaud pour sa législation forestière, l'organisation du service de ses gardes forestiers, les progrès réalisés dans les travaux de bûcheronnage et adresse ses félicitations à ce sujet à M. *E. Muret*, inspecteur forestier cantonal. — M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts à Berne, rappelle avec émotion le temps pendant lequel il fut inspecteur forestier vaudois, et dont il a gardé le souvenir le meilleur. — M. *E. Chuard*, ancien président de la Confédération, a toujours su témoigner aux forestiers suisses une chaude sympathie et montrer une réelle compréhension de l'importance des problèmes forestiers. Ce robuste vieil-

lard, d'une étonnante verdeur d'esprit et de corps, a tenu d'honorer de sa présence et la séance et le banquet. Il y fut très fêté. Et quand il voulut bien prendre la parole, ce furent des applaudissements sans fin. On goûta beaucoup son hommage à la forêt et l'exposé de ses idées sur l'opportunité des subventions fédérales pour travaux forestiers. « Evitons les abus, mais revendiquons le droit d'appliquer ce que prévoyent nos lois. »

Le repas achevé, des autobus transportèrent les congressistes au *Comptoir suisse,* place de Beaulieu, sur le compte duquel une note de M. Grivaz, parue ici-même, renseigne nos lecteurs.

Cette deuxième journée s'acheva par une soirée familière dans une salle du théâtre municipal.

Mardi 11 septembre. Ce fut le jour de l'excursion usuelle en forêt. En 1906, le comité local avait fait admirer à ses hôtes le sommet des Rochers de Naye puis, au long d'une randonnée pédestre, les beautés d'un vallon et d'une forêt alpins : la Joux Verte, où un câble faisait déjà merveille pour la sortie des produits forestiers. Cette fois, le choix du comité local s'est porté sur une forêt du Jura : le *Risoud,* dont le nom est bien connu de tous les forestiers suisses. Partis de Lausanne, à 7,30 heures, en autocar, le temps fut assez favorable aux voyageurs, encore qu'un peu brumeux. Le « Journal » a publié déjà, avec tous les détails voulus, l'itinéraire suivi; point n'est besoin d'y revenir.

Au Sentier, à l'hôtel du Lion d'or, tandis que l'on se régale d'une collation comprenant surtout de délicieuses « salées » au fromage, on entend les exposés de M. *Piguet,* inspecteur forestier, sur « Le Risoud et son histoire »; de M. *Pillichody,* inspecteur forestier communal, sur « Les conditions d'accroissement dans le Risoud » (en allemand); de M. *Massy,* inspecteur forestier, sur « Le bois du Risoud et son emploi ». Ce dernier exposé fut complété par la présentation d'un grand nombre d'objets (brantes, seilles, bagnolets, tavillons, baquets, boîtes, etc.) faisant valoir la beauté sobre que peut revêtir un simple objet, bien fabriqué, grâce à la blancheur éclatante et à la texture satinée de l'incomparable bois d'épicéa du Risoud.

Une brève visite, en autocar, de quelques divisions du Risoud permit à ceux qui ne connaissaient pas encore la célèbre forêt, de se faire une idée de sa grandeur, des particularités de sa régénération et de la fière beauté de ses admirables épicéas. Mais la malchance voulut que la vue fut un peu ternie par un léger brouillard.

Le retour par La Cure et le village français de Bois d'Amont prit fin, une première fois, à *St-Cergue,* où fut servi un dîner campagnard vaudois, aimablement offert par cinq communes de la région. Au nom de ces dernières, M. *de Luc,* municipal à Nyon, souhaite la bienvenue aux forestiers suisses, souhaits auxquels répond M. *Grivaz,* inspecteur forestier. — Ce voyage de retour fut coupé une deuxième fois, à *Mont sur Rolle,* en pleine région du vignoble de la Côte. Si j'ajoute que la ville de Lausanne récolte là un crû réputé, qu'elle fait

encaver dans une spacieuse cave au bord de la route suivie par la sylvicole colonne, on saisira peut-être la raison de cet arrêt. En effet, il s'agissait de déguster un authentique « Mont sur Rolle » mûri sur les pampres croissant dans les vignes de l'« Abbaye », à la capitale vaudoise. Est-il besoin de dire que l'on chanta, que fusèrent de joyeux propos et que l'on ne s'ennuya point ? ... La rentrée à Lausanne s'effectua dans un ordre parfait.

Mercredi 12 septembre. Pour cette quatrième journée, le programme avait prévu deux séries de courses.

L'un des objectifs, c'était la visite du chantier de reboisement des *Verreaux,* près des Avants, dans le bassin d'alimentation de la Baye de Montreux. C'est là que, après les graves dégâts causés en 1929 par cette dernière, à la suite d'une trombe, les deux communes de Châtelard et des Planches procèdent à un boisement de grande allure, qu'ont précédé des travaux de défense contre l'avalanche, comptant parmi les plus importants en Suisse.

Quelque 30 congressistes prirent part à cette excursion, sous la conduite de M. *Leuenberger,* ingénieur forestier, qui, ces dernières années, a surveillé l'exécution de ces intéressants travaux. Ils furent accompagnés et reçus fort chaleureusement par les délégués des deux communes montreusiennes.

L'autre but d'excursion était d'un genre bien différent : une course en bateau sur le Haut-lac ! Une trentaine de nos hommes des bois s'en furent ainsi, par un agréable temps d'avant-automne, se laisser bercer mollement sur les eaux du bleu Léman. Ils virent Evian, Bouveret, dinèrent magnifiquement à l'Hôtel du Raisin, à Villeneuve, et eurent l'occasion d'admirer, sous la conduite de M. l'architecte *Schmidt,* le château de Chillon, dont la restauration est une merveille de patience et de conscience artistique.

C'était la digne fin d'une réunion fort agréable, magnifiquement organisée et dont tous les participants garderont le meilleur souvenir. Ils adressent à tous ceux qui ont collaboré à sa préparation, au comité local et tout particulièrement à son président, M. le Conseiller d'Etat *Porchet,* l'expression de leur chaude reconnaissance.

H. Badoux.

Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent à la séance du 9 septembre 1934, au restaurant des deux gares, à Lausanne.

Présents : Tous les membres.

1. Sont admis comme nouveaux membres :

MM. *Bourquin André,* ingénieur forestier, à Sombeval (Berne),
Dubas Marcel, ingénieur forestier, à Enney (Fribourg),
Lietha Anton, ingénieur forestier, à Bulle,
Ruedi Karl, ingénieur forestier, à Altdorf.

La réception aura lieu à l'assemblée générale du 10 septembre.

Ont démissionné, les sociétaires suivants :

MM. *Guyer Jakob,* restaurateur, à Laufen (Berne),
Tschui Gottfried, a. syndic, à Grenchen.

Sont décédés :

MM. *Brosi P.,* inspecteur forestier, à Klosters.
Dr *Kunz,* chimiste, à Bâle.

2. Le stock actuel de l'ouvrage « La Suisse forestière » comprend 646 exemplaires et 689 en langue allemande. La demande étant aujourd'hui très faible, cette provision suffira encore pour longtemps.

3. Dans la mise au concours du sujet : « Les ingénieurs forestiers à titre d'aides dans le service forestier de l'Etat », il est parvenu une seule solution. On décide de lui attribuer un prix de 250 fr.

4. La conférence projetée de M. Henne, inspecteur fédéral des forêts, sur la nouvelle carte de la Suisse, a dû être biffée dans le programme de l'assemblée générale à Lausanne, les matériaux qui devaient l'illustrer n'ayant pu être obtenus pour la date voulue.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. L'Ecole polytechnique fédérale a rouvert ses portes au commencement d'octobre. Ce furent d'abord les examens usuels d'admission pour les candidats non-porteurs du brevet de maturité, puis les deux séries d'épreuves de l'examen préliminaire de diplôme. Après quoi, dès le 16 octobre, les étudiants de la haute école, au nombre d'environ 1800, ont pu suivre leurs cours.

Les admissions nouvelles ont été d'importance un peu inférieure à celles de l'automne 1933, soit environ 330. La diminution s'est fait sentir dans presque toutes les divisions; elle est particulièrement forte pour les architectes, mécaniciens, pharmaciens, forestiers et ingénieurs ruraux, tandis que chimistes et agronomes sont plus nombreux que l'an dernier.

Tous ceux que l'Ecole forestière intéresse ont été heureux d'apprendre que les entrées qui, l'an passé, avaient pris une ampleur inaccoutumée et en quelque sorte inquiétante — quand on songe aux possibilités actuellement si limitées, pour les jeunes ingénieurs forestiers, de trouver une occupation et, davantage encore, un poste permanent — que celles-ci sont revenues à un chiffre normal. Le nombre des admissions a passé, en effet, de 22 à 12.

L'effectif actuel des étudiants forestiers se décompose comme suit:

1er cours . . .	12 étudiants	3me cours . . .	6 étudiants
2me cours . . .	22 »	4me cours . . .	8 »

soit, au total : 48 (à la fin de 1933 : 45).